

PROCÈS VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine, M. LE CLEGUEREC Marc

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, MME NICOUD-PRUVOST Armelle, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine, en conformité avec l'article I-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2025

- Le compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

1./ Délibération portant sur la convention à mettre en place entre la commune et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du dispositif d'accompagnement numérique sur mesure

La transition numérique est devenue un enjeu majeur pour toutes les collectivités, y compris les plus petites. C'est dans ce contexte que l'Incubateur des Territoires, une mission de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, propose un accompagnement numérique sur mesure destiné aux communes de moins de 3 500 habitants et aux EPCI de moins de 15 000 habitants.

L'objectif principal de cet accompagnement est d'impulser une dynamique de transition numérique adaptée aux spécificités et aux besoins de chaque territoire. Contrairement à une approche standardisée, cet accompagnement personnalisé permet d'apporter un diagnostic précis pour évaluer les besoins en outils numériques des petites collectivités. Il vise également à identifier des solutions adaptées aux ressources et aux usages des agents et des élus locaux.

À l'issue de cet accompagnement, chaque collectivité bénéficie de préconisations pour des solutions numériques pérennes et open source. Ces solutions sont accompagnées d'un plan d'action détaillé pour faciliter leur mise en œuvre. L'open source, ou logiciel libre, est un élément clé de cette démarche. Il permet aux collectivités d'accéder à des applications et des codes informatiques librement, sans condition d'accès, et accompagnés d'une licence libre qui régit leur utilisation.

La candidature de la commune au dispositif d'Accompagnement numérique sur mesure a été retenue.

L'Anct va missionner un expert pour nous accompagner à partir de septembre 2025.

Une convention doit être signée qui fait suite à la délibération du conseil municipal.

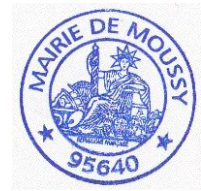
Ce dispositif est totalement financé par l'ANCT.

Délibération

Objet : Convention d'Accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Monsieur le maire expose :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets,



notamment en faveur de l'accès aux services publics. À ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'Incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique. Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour :

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La commune de Moussy souhaite participer à ce dispositif. Il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

Monsieur le maire propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

VU les articles L 1231-2-1 et L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU les articles L 1431-1 et L 1431-2 du Code de la santé publique, VU l'article L 2511-6 du Code de la commande publique, CONSIDÉRANT qu'il convient de signer la convention de partenariat avec l'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur mesure par l'Incubateur des Territoires de l'ANCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- Autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure.
- Désigner le maire référent.

Délibération portant sur la demande du retrait de la commune du Perchay au syndicat Intercommunal d'Animation Rurale – SIAR, de l'école maternelle de Gouzangrez

Objet : Approbation de la modification des statuts du SIAR – Sortie de la commune du Perchay

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la réorganisation des compétences scolaires, la commune du Perchay a manifesté sa volonté de se retirer du Syndicat Intercommunal d'Animation Rurale (SIAR) de l'école maternelle de Commeny, hameau de Gouzangrez.

La délibération n'étant pas prise par la commune du Perchay, le conseil municipal n'est pas en mesure de délibérer ce soir et doit donc reporter celle-ci à une date ultérieure occasionnant un nouveau conseil municipal.

Délibération relative à l'enquête de recensement INSEE de la population : Désignation d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur

Monsieur le maire expose :

Le recensement de la commune aura lieu en 2026. Monsieur le maire se porte volontaire en tant que coordonnateur communal et propose Madame VIVANT Catherine comme agent recenseur. Madame VIVANT Catherine sera rémunérée 300,00 €, somme allouée par l'INSEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- De nommer la maire en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population 2025,
- De nommer Madame VIVANT Catherine en qualité d'agent recenseur.

Délibération relative sur participation financière dans le cadre de l'aménagement des chemins communaux en 2024

La fête des fontaines, prévue le 4 octobre prochain, est organisée par le foyer rural avec pour objectif de faire découvrir la mémoire des lieux autour des vallées du Moulin Neuf et de Gouline. Cet événement proposera un circuit de 5 km, rendu possible grâce aux subventions du Parc naturel régional du Vexin français et du département du Val d'Oise. Ces subventions ont permis l'entretien de deux chemins situés en ces lieux en 2024. Par ailleurs, ce circuit sera également l'occasion de soutenir la cause "Octobre Rose".

FÊTE DES FONTAINES

VENEZ PROFITER D'UN MOMENT AGRÉABLE !

- AU FIL DES SOURCES & FONTAINES DE MOUSSY – CIRCUIT PÉDESTRE DE 5 KM AVEC GUIDE
- PARTICIPATION DES "ÂNES DU VEXIN" ET D'UNE VEXINE POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- VERRE DE L'AMITIÉ

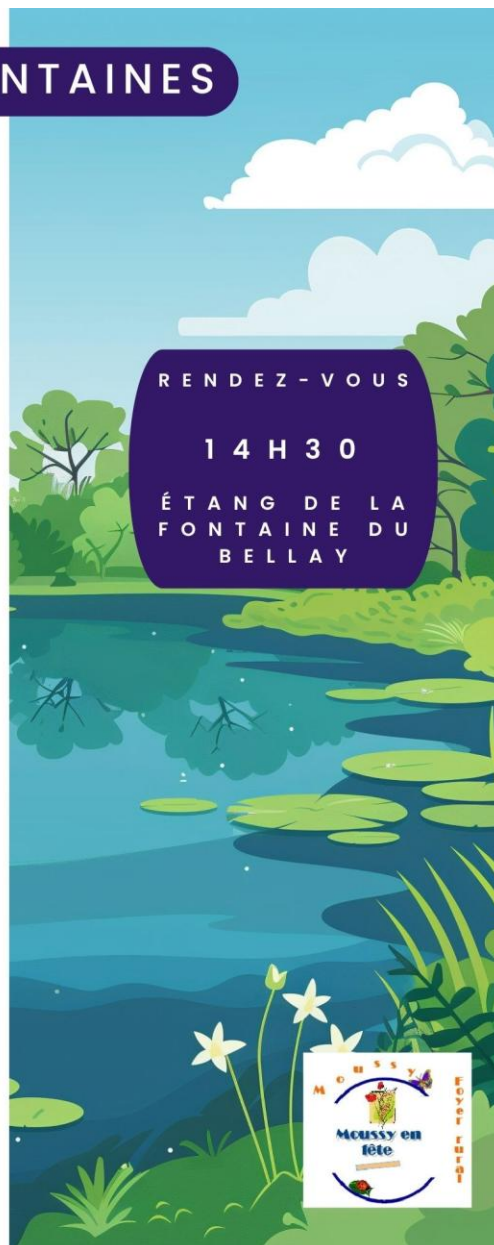
Ouvert à tous
Petits et grands

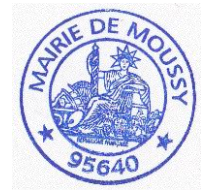
 **DEUX ÉVÉNEMENTS,**
UNE MÊME DÉMARCHE

DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE,
NOUS PROFITERONS DE CETTE
BALADE CONVIVIALE POUR
PARTAGER ENSEMBLE D'UN MOMENT
EN PLEINE NATURE TOUT EN
SOUTENANT UNE CAUSE ESSENTIELLE

04
OCTOBRE
2 0 2 5

FOYER.RURAL@MOUSSY.FR





Objet : Attribution d'un budget de 500 euros pour l'événement "La Fontaine des Fontaines" organisé par le Foyer Rural le 4 octobre 2025.

Le Conseil Municipal de Moussy, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Philippe HOUDAILLE, maire.

Considérant :

- L'organisation de l'événement "La fête des Fontaines" par le Foyer Rural de Moussy, prévu le 4 octobre 2025.
- L'objectif de cet événement est de faire découvrir la mémoire des lieux autour des vallées du Moulin Neuf et de Gouline par un circuit de 5 km.
- Les subventions du Parc naturel régional du Vexin français et du département du Val d'Oise ont permis l'entretien de deux chemins situés en ces lieux en 2024.
- Cet événement soutiendra également la cause "Octobre Rose".

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'accorder un crédit de 500 euros pour l'organisation de l'événement "La Fête des Fontaines".

Article 2 : Ce crédit sera imputé sur le budget communal de l'exercice 2025.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Points sur les travaux en cours

Cimetière : Les travaux au cimetière sont sur le point de s'achever. Une rampe en béton permettant l'accès au parking a été coulée le 20 juin dernier. Il reste encore à connecter le caniveau au puisard et à finaliser les travaux de terrassement à l'entrée du cimetière.

Le parking dispose d'une capacité de six places, dont une réservée aux personnes handicapées. Il est à noter qu'une cavurne est utilisée sur le site.

À l'intérieur du cimetière, les allées enherbées ont été fauchées mais sont maintenues à une hauteur suffisante pour permettre aux herbes de s'enraciner et de produire des graines, favorisant ainsi leur ensemencement naturel.

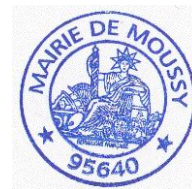
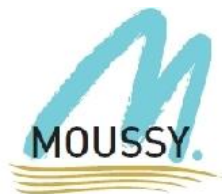
Rénovation du bâtiment communal : Les travaux dans le bâtiment communal progressent conformément au planning établi. La dalle de la nouvelle chambre a été coulée et l'ouverture pour la fenêtre a été réalisée. Les travaux de gros œuvre sont presque terminés. Actuellement, la rénovation de la toiture est en cours. Concernant la toiture, un administré a signalé des malfaçons sur la charpente, qui n'est pas parfaitement plane. Ce point a été discuté avec l'architecte et l'entreprise en charge des travaux. Il s'avère qu'il n'est pas possible de redresser la charpente sans intervenir sur les pannes, une opération qui n'était pas prévue dans le budget initial. Une fois recouverte des tuiles plates, ces défauts de planéité seront atténués. La mairie a vérifié que la toiture est saine et que le problème est uniquement d'ordre esthétique. Bien qu'il aurait été préférable de corriger ce défaut, le coût estimé pour ce travail, compris entre 6 000 et 7 000 €, ne justifie pas une intervention supplémentaire.

Il est important de rappeler que ces travaux représentent un investissement significatif pour les finances de la mairie. Certains administrés ont exprimé des préoccupations quant aux coûts élevés. Cependant, ces travaux sont jugés indispensables pour offrir un logement de qualité, sans pour autant viser le luxe, et pour générer des revenus futurs pour la mairie. Il ne serait donc pas raisonnable de dépenser davantage dans cette opération.

Informations diverses :

[Suite à l'installation de panneaux photovoltaïques sur un site d'habitation isolé :](#)

L'habitation disposant désormais de l'électricité, la seconde phase consistait à remédier à l'arrêt du téléphone RTC, qui sera abandonné par Orange en 2027. Il était donc nécessaire de trouver une solution



permettant de mettre en place un système de téléphonie. Une box par fibre optique a été envisagée, mais ce mode de connexion, nécessitant une fibre optique aérienne, ne serait pas optimal dans le contexte actuel. En effet, en raison des nombreuses chutes d'arbres constatées chaque année, ce mode de communication ne pourrait pas fonctionner de manière fiable ici.

Il a donc été opté pour une connexion internet par satellite et un abonnement NEOSAT de la société NORDNET, qui offre :

- Un forfait téléphonique fixe,
- Un débit internet de 150 Mo permettant la navigation sur internet et la visualisation de vidéos ou de la télévision.

La parabole et le système ont été installés le 7 juin dernier avec l'aide de M. Dominique Vicq, électricien. La mairie a fourni un ordinateur et un téléphone fixe à l'habitante pour qu'elle puisse utiliser ces outils.

Horloge de la mairie : Ce lundi 23 juin, la société HUCHEZ a rénové le système électrique de l'horloge de la mairie, qui était restée bloquée à 14h45 depuis six mois. Les composants électriques nécessaires au fonctionnement de l'horloge ont été remplacés, ainsi que ses aiguilles.

Pour rappel, cette opération bénéficie d'une subvention à hauteur de 50 % de la part du Parc Naturel Régional du Vexin français (voir le compte-rendu du conseil municipal précédent).

Idée pour les colis de fin d'année :

Afin de répondre à la demande de certaines communes qui souhaitent mettre en place une distribution de **coffrets de produits locaux pour les seniors ou les nouveaux habitants**, le Parc organise la logistique d'un dispositif à l'échelle du territoire.

> Deux types de coffrets sont proposés,

1. Coffret Simple, 5 produits, 25 €

Produits sucrés

- Biscuits nature de Gouzangrez (200 g) ou chocolat d'Evenquemont
- Pot de miel des Ruchers d'Alexandre (125g) de Brueil-en-Vexin

Produits salés

- Ratatouille de la ferme du Haubert, Brueil-en-Vexin (500g)
- Pâtes du Vexin du Château d'Hazeville (450g)

Boisson

- Bière blonde ou ambrée des Bières du Vexin, Théméricourt (33cl)

2. Coffret Double, 7 produits, 35 €

Produits sucrés

- Biscuits nature de Gouzangrez (200 g) ou chocolat d'Evenquemont
- Pot de miel de Bee Api à Brueil-en-Vexin (250g)

Produits salés

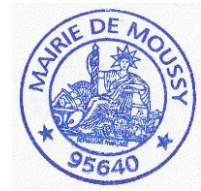
- Ratatouille de la ferme du Haubert, Brueil-en-Vexin (500g)
- Pâtes du Vexin du Château d'Hazeville (450g)

Boissons

- Bière blonde ou ambrée des Bières du Vexin, Théméricourt (33cl)
- Pétillant de fraise, les Champs verts, Aincourt (33cl)

> Le processus :

- Chaque commune intéressée commande les coffrets au Parc.



- Les coffrets sont préparés par notre partenaire l'Esat la Hêtraie à Jouy-le- Moutier.
- Les coffrets sont mis à disposition des communes ou livrés.
- Le Parc facture les communes

> **Le Calendrier :**

- **Fin juin : Information au Parc** de l'intérêt de la commune pour ce projet avec **estimation du nombre de coffrets**
- **Fin août** : La commune communique au Parc le **nombre définitif de coffrets** qu'elle souhaite commander
- **Fin novembre** : les coffrets sont disponibles à l'Esat La Hêtraie ou livrés (livraison : 50 €).

Le conseil municipal décide de donner suite à cette initiative et demande à ce que des colis de ce type soient commandés auprès du PNR.

Formations informatiques aux seniors :

Les ateliers numériques destinés aux seniors se tiendront à Moussy selon un calendrier établi. Les dates des formations pour juillet et août sont désormais connues.

Marina	JUILLET		
	Lundi	Mardi	Jeudi
Matin	Magny-en-Vexin	Aincourt	Nucourt
APM	Boissy-l'Aillierie	Seraincourt	Moussy

Abdel	AOÛT		
	Lundi	Mardi	Jeudi
Matin	Saint Gervais	Ennery	Hérouville-en-Vexin
APM	Boissy-l'Aillierie	Moussy	Vallangoujard

- en juillet du 30/06 au 24/07 ;
- en août du 28/07 au 21/08.

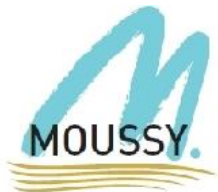
Le calendrier pour le reste de l'année sera communiqué prochainement. Ces ateliers sont gratuits, et nous comptons sur la participation des seniors de Moussy.

Nettoyage des caniveaux :

La société d'espaces verts, à laquelle nous faisons appel pour l'entretien du village, intervient une fois par mois pour effectuer les tontes ainsi que le nettoyage des caniveaux et des trottoirs. Cependant, les travaux de nettoyage, qui consistent principalement à débroussailler les caniveaux et les trottoirs, montrent rapidement leurs limites car l'herbe repousse vite, laissant une impression de négligence. Le coût financier ainsi que le fait que cette activité ne soit pas vraiment dans le domaine de compétence de la société expliquent cette situation. En effet, cette dernière n'est pas spécialisée dans le nettoyage à la binette. Ainsi, la mairie a décidé de faire appel aux services de la société LCRBV, basée dans l'Oise, pour un nettoyage plus approfondi des trottoirs et des caniveaux. Cela inclura un démaussage à certains endroits des trottoirs, un binage des caniveaux pour retirer les herbes, ainsi que le passage d'une balayeuse pour les caniveaux des rues de Moussy.

Nous attendons un devis, qui sera composé de :

- Un forfait de 2 heures pour l'utilisation de la balayeuse, pour un montant estimatif de 420 € HT.



- Un forfait d'une journée avec deux personnes, incluant machines, essence et déplacement, pour un montant de 450 € HT.

Il s'agit d'un essai. Par la suite, nous évaluerons la fréquence de ces travaux, qu'il serait peut-être bon de reproduire trois à quatre fois par an.

Plus personne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à MOUSSY, le 23 juin 2025

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



La secrétaire de séance,
Séverine PICARD